

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 7 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 7 juillet 2020 à la salle des délibérations, à huis clos, à 18 h 30, à l'Édifice municipal, 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement et assistant greffier, Eric Guenette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Acceptation d'une offre d'achat - Mobilier de bureau usagé.
 - 4.2 Adjudication du contrat pour l'achat de vêtements des salariés dans le cadre du projet pilote des vêtements de travail - Année 2020.
 - 4.3 Adjudication du contrat pour les travaux de réparation et reconfiguration du quai de chargement avant à l'Édifice municipal.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasif de déglacage - Saison 2020-2021.
 - 5.2 Financement de la fabrication d'un système d'arrosage et de nettoyage mobile au montant de 9 024,28 \$ par le fonds de roulement.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Autorisation d'approprier, à même l'excédent accumulé affecté « fonds vert », une somme de 2 446,21 \$ au fonds général de l'année 2020 pour l'achat d'un quai d'aluminium avec accessoires.
 - 6.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 197-2020 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2020 et le règlement de zonage numéro 62-2006 afin de procéder à la concordance avec le nouveau règlement numéro 130-2019 de la MRC des Etchemins relatifs au schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'apporter quelques correctifs à ses règlements.

6.3 Aide financière octroyée à Cloutier Autos Lac-Etchemin inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 1 aide générale à l'entreprise.

6.4 Interdiction de stationner dans la rue du Club nautique.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Adjudication du contrat pour l'amélioration du terrain de balle - Pose de clôtures.

7.2 Confirmation et acceptation - Embauche d'une monitrice et de deux (2) aide-monitrices pour le camp de jour - Saison 2020.

7.3 Autorisation de signature - Contrat pour l'engagement de quatre (4) entraîneurs pour le soccer - Saison 2020.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a)

11.2

12. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 18 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

124-07-2020

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par l'assistant greffier.

Adoptée à l'unanimité.

125-07-2020

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2020

Considérant que copies du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistant greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

126-07-2020
4.1

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT - MOBILIER DE BUREAU USAGÉ

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques via différentes publications locales pour se départir d'ameublement de bureau usagé;

Considérant qu'une (1) seule offre a été reçue par Focus Emploi (SAEMO), organisme communautaire de la municipalité, au montant de 425 \$ plus les taxes applicables pour l'ancien mobilier de bureau occupé à la réception par la secrétaire;

Considérant que le directeur général/secrétaire-trésorier recommande l'acceptation de cette offre d'achat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte l'offre d'achat de Focus Emploi au montant de 425 \$ plus les taxes applicables pour l'ancien mobilier de bureau occupé à la réception par la secrétaire.

Adoptée à l'unanimité.

127-07-2020
4.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS DES SALARIÉS DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL - ANNÉE 2020

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de deux (2) soumissionnaires pour l'achat et l'impression d'un lot de 110 vêtements de travail pour les salariés dans le cadre du projet pilote, dont le coût est assumé à part égale entre la municipalité et les salariés;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées lors de la demande;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (PLUS LES TAXES APPLICABLES)
Impressions Prodesign 2019 Sainte-Marie	3 353,75 \$
Sport-Dinaire Lac-Etchemin	3 785,50 \$

Considérant que l'article numéro 7.4 du règlement relatif à la gestion contractuelle numéro 181-2018 prévoit que la municipalité peut octroyer un contrat à un fournisseur possédant une place d'affaires à Lac-Etchemin, n'ayant pas nécessairement fourni le prix le plus bas, à condition que, à qualité au moins équivalente, son offre n'excède pas 10 % de plus que le meilleur prix soumis par un fournisseur extérieur à la municipalité;

Considérant que le prix soumis par le fournisseur local "Sport-Dinaire" excède de 13 % le meilleur prix soumis;

Considérant la situation actuelle de pandémie associée au coronavirus et la volonté du Conseil municipal de favoriser l'achat local durant cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise "Sport-Dinaire", l'achat et l'impression d'un lot de 110 vêtements de travail pour les salariés dans le cadre du projet pilote, conformément aux spécifications décrites lors de la demande de soumission, au montant de 3 785,50 \$, plus les taxes applicables considérant la volonté de favoriser l'achat local durant la période actuelle de pandémie associée au coronavirus.

Adoptée à l'unanimité.

128-07-2020
4.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION ET RECONFIGURATION DU QUAI DE CHARGEMENT AVANT À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres auprès de l'entrepreneur "Les Constructions GBM inc." pour les travaux de réparation et reconfiguration du quai de chargement avant de l'Édifice municipal;

Considérant que l'entrepreneur "Les Constructions GBM inc." a déposé une soumission de 13 459,42 \$ taxes incluses pour ces travaux;

Considérant que suite à l'analyse de la soumission déposée, le directeur général/secrétaire-trésorier recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux de réparation et reconfiguration du quai de chargement avant à l'Édifice municipal, à "Les Constructions GBM inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à "Les Constructions GBM inc.", les travaux de réparation et reconfiguration du quai de chargement avant à l'Édifice municipal, conformément aux spécifications décrites lors de la demande de soumission, au montant de 13 459,42 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

129-07-2020
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ABRASIF DE DÉGLAÇAGE - SAISON 2020-2021

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture et la livraison de 2 200 tonnes d'abrasif de déglacage pour l'hiver 2020-2021;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 18 juin 2019;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission, à savoir :

Compagnie	Prix (liquide et traitement inclus) (taxes incluses)
Pavages Abénakis ltée Saint-Georges	22,54 \$/tonne

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasif de déglacage AB-10 (pierre concassée lavée), au soumissionnaire conforme soit la firme "Pavages Abénakis ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Pavages Abénakis ltée" le contrat pour la fourniture et la livraison de +/- 2 200 tonnes d'abrasif de déglacage AB-10 au prix de 22,54 \$/tonne, redevance carrières et sablières et taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

130-07-2020
5.2

FINANCEMENT DE LA FABRICATION D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE ET DE NETTOYAGE MOBILE AU MONTANT DE 9 024,28 \$ PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la municipalité avait prévu l'achat d'un système d'arrosage et de nettoyage mobile lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2020;

Considérant que le coût de fabrication du système d'arrosage et de nettoyage mobile s'élève à 9 024,28 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité emprunte un montant net de 9 024,28 \$ à son fonds de roulement pour le financement de la fabrication d'un système d'arrosage et de nettoyage mobile sur une période de cinq (5) ans;

QUE ledit montant emprunté au fonds de roulement de la municipalité soit remboursé en mai de chaque année à compter de 2021 jusqu'à 2024 inclusivement à raison de 1 804,85 \$ par année et de 1 804,88 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

131-07-2020
6.1

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ « FONDS VERT », UNE SOMME DE 2 446,21 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2020 POUR L'ACHAT D'UN QUAI D'ALUMINIUM AVEC ACCESSOIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE soit appropriée, à même l'excédent accumulé affecté « Fonds vert » de la Municipalité de Lac-Etchemin, la somme de 2 446,21 \$ au fonds général de l'année 2020 pour l'acquisition d'un quai d'aluminium avec accessoires pour le ponton afin de procéder à la mise à l'eau et l'enlèvement des bouées sur le lac, à la vérification des bandes riveraines et de la réglementation de la protection du lac.

Adoptée à l'unanimité.

132-07-2020
6.2

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-2020 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2020 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006 AFIN DE PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT NUMÉRO 130-2019 DE LA MRC DES ETCHEMINS RELATIFS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AINSI QUE D'APPORTER QUELQUES CORRECTIFS À SES RÈGLEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE suite à la présentation du deuxième projet de règlement numéro 197-2020 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006 afin de procéder à la concordance avec le nouveau règlement numéro 130-2019 de la MRC des Etchemins relatifs au schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'apporter quelques correctifs à ses règlements, le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du présent projet de règlement tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

133-07-2020
6.3

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À CLOUTIER AUTOS LAC-ETCHEMIN INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 1 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

Considérant que le Conseil municipal a adopté le 3 décembre 2019, la résolution numéro 245-12-2019 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 1 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par Cloutier Autos Lac-Etchemin inc. concernant un projet de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment dans le but d'y aménager un bureau de vente, une salle d'attente, une section de garage pour effectuer la mécanique automobile, la carrosserie ainsi que le lavage de véhicules;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Cloutier Autos Lac-Etchemin inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 \$, montant admissible au volet 1 (Aide générale à l'entreprise), selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 12 500 \$ (50 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second et dernier versement de 12 500 \$ (50 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

Adoptée à l'unanimité.

134-07-2020
6.4

INTERDICTION DE STATIONNER DANS LA RUE DU CLUB NAUTIQUE

Considérant que plusieurs utilisateurs du Club nautique se stationnent des deux côtés de la rue du Club nautique et qu'il devient difficile de circuler sur ladite rue avec un véhicule d'urgence;

Considérant que des citoyens se sont plaints de la difficulté d'accéder à leur propriété;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE des panneaux de signalisation d'interdiction de stationner soit mise du côté sud-est de la rue du Club nautique, et ce, sur toute sa longueur;

QUE des amendes soient remises aux délinquants.

Adoptée à l'unanimité.

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

135-07-2020
7.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BALLE - POSE DE CLÔTURES

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de deux (2) soumissionnaires pour la réfection d'une partie des clôtures au terrain de balle dans le projet de mise à niveau des infrastructures sportives de la 1^{re} Avenue;

Considérant que les deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES)
Clôture Alpha Inc. Ancienne-Lorette	22 414,38 \$
Les Clôtures JPN inc. Frampton	34 848,92 \$

Considérant que la firme "Clôture Alpha inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Clôture Alpha inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Clôture Alpha inc.", la réfection d'une partie des clôtures au terrain de balle, conformément aux spécifications décrites sur la soumission du fournisseur, au montant de 22 414,38 \$, taxes incluses;

QUE le montant net de ce contrat sera payé à même les différentes sources de financement prévues lors des prévisions budgétaires de 2020 pour la réalisation de la mise à niveau des terrains sportifs de la 1^{re} Avenue à savoir une aide financière du

gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV (PSISR), une aide financière de la MRC des Etchemins dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, des contributions financières de certains organismes de loisirs de la municipalité ainsi que le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

136-07-2020
7.2

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE D'UNE MONITRICE ET DE DEUX (2) AIDE-MONITRICES POUR LE CAMP DE JOUR - SAISON 2020

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche des étudiants pour le camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues pour un deuxième appel au poste de moniteurs;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné de la responsable du camp de jour) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'embauche des candidates sélectionnées pour la saison 2020, à savoir :

Alexia Langevin comme monitrice et Marie-Claire Rouleau et Alycia Leclerc comme aide-monitrices;

QUE le Conseil municipal autorise le gérant d'aréna/animation loisirs et sports, M. José Poulin, à signer les contrats à intervenir entre la monitrice et les aide-monitrices du camp de jour - saison 2020 et la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

137-07-2020
7.3

CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DE QUATRE (4) ENTRAÎNEURS POUR LE SOCCER - SAISON 2020

Considérant que le nombre d'inscriptions est satisfaisant pour la tenue de l'activité du soccer cet été;

Considérant que les entraîneurs connaissent la pratique de ce sport et qu'ils sont responsables;

Considérant que le gérant d'aréna/animation loisirs et sports recommande l'engagement de : Genaro Mendez, Sergio Eduardo Arcienegas, Gabriel Côté et Nykolos Mendez-Roy comme entraîneurs de soccer pour cet été;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme par la présente, l'embauche de Genaro Mendez, Sergio Eduardo Arcienegas, Gabriel Côté et Nykolos Mendez-Roy comme entraîneurs pour l'activité du soccer, le tout effectif à la date d'embauche soit le 23 juin 2020;

QUE le Conseil municipal verse une somme maximale de 960 \$ pour la durée du contrat pour l'activité de soccer "Moi je bouge" selon les clauses prévues dans ce dernier.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

138-07-2020

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour juin 2020 pour la somme de 457 359,21 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 371 984,15 \$ et déboursés directs 85 375,06 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

19 juin 2020

Lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, afin d'annoncer une aide financière de 18 862,50 \$ dans le cadre du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable - volet 1* de son ministère. La municipalité bénéficiera de cette aide pour soutenir la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité du site de prélèvement de l'installation de production d'eau potable de Lac-Etchemin (X0008245). Cette aide représente 75% des dépenses admissibles prévues. Ce montant pourra être ajusté en fonction des dépenses réelles engagées, jusqu'à un maximum possible de 45 000 \$.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTION, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

11.1-a) Aucun point pour cet item.

12.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE TRÉSORIER